PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, que les prévisions budgétaires de la Municipalité de Sainte-Paule dans le cadre de l'exercice financier 2022 sera soumis pour adoption lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 25 JANVIER 2022, À 18H30, par visioconférence Zoom.

Considérant que cette séance se tiendra à huis clos en raison de la pandémie Covid-19, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires des dépenses et recettes. Dans le cadre de l'exercice financier 2022. Lors de cette séance en transmettant un écrit à l'avance par courriel à ste-paule@lamatanie.ca ou par la poste au bureau municipal.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 du Code municipal du Québec.

DONNÉ à Sainte-Paule, ce 17 janvier 2022

_____
Mélissa Levasseur
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Sainte-Paule, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 17 janvier 2022

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 janvier 2022

Mélissa Levasseur
Directrice générale/secrétaire-trésorière